



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

balance commerciale

Question écrite n° 32314

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la ministre du commerce extérieur sur l'évolution des échanges commerciaux entre la France et le Kirghizistan depuis l'année 2000. Il souhaiterait connaître, pour cette période l'évolution de ces échanges et les principaux secteurs concernés par les exportations et les importations entre nos deux pays afin d'en apprécier l'évolution.

Texte de la réponse

Entre 2005 et 2014, les échanges commerciaux entre la France et le Kirghizstan ont néanmoins été multipliés par sept (de 5,5 M€ à 33,7 M€). Après 5 années de déficit de la balance commerciale, la France a retrouvé en 2014 un excédent commercial avec ce pays de 4,8 M €, essentiellement sous l'effet de la baisse des importations françaises de produits métallurgiques et métalliques en provenance du Kirghizstan. D'après les douanes françaises, le Kirghizstan constitue le 114e fournisseur de la France et son 126e client. Les importations françaises en provenance du Kirghizstan sont essentiellement composées de produits métallurgiques et métalliques (63,8 % en 2014). Ces importations de sous-produits d'exploitations minières connaissent d'importantes variations en valeur absolue, selon les années (pic de 183 M € en 2010, seulement 9,4 M € en 2014). Les exportations françaises vers le Kirghizstan sont principalement composées d'équipements mécaniques et électriques (32,6 %), de produits chimiques, parfums et cosmétiques (27,2 %) et de produits des industries agro-alimentaires (22,5 %).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32314

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7347

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1961